

ENQUETE PUBLIQUE

Du 23 Avril 2025 au 13 Mai 2025

**CONCERNANT LA PROCEDURE DE VALIDATION DU
RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX SUR LA
COMMUNE DE TANINGES**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE



PROCES VERBAL DE CLÔTURE

SOMMAIRE – RAPPEL

1 Le Commissaire Enquêteur

2 Préparation de l'Enquête

- 2.1 Réunion avec les responsables du projet
- 2.2 Publicité, Information du Public
- 2.3 Etude du Dossier
- 2.4 Visa et cotation des pièces du dossier d'enquête
- 2.5 Vérification de l’Affichage
- 2.6 Visite des lieux

3 Déroulement de l'Enquête

- 3.1 Mise à disposition
- 3.2 Permanences

4 Clôture de l'Enquête Publique

1. Le Commissaire Enquêteur

Je soussigné Jean Claude HANON, commissaire enquêteur, désigné par décision de Monsieur le Maire de TANINGES en date du 11 Mars 2025.

VU, l'arrêté du 11 Mars 2025 de Monsieur le Maire de TANINGES décidant l'ouverture d'une enquête publique sur la commune de TANINGES, faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique,

VU, toutes les pièces du dossier regroupant les informations soumises au public sur le sujet précité,

VU, l'ouverture par le Maire des registres d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux fins de recevoir les observations du public, déposé en mairie de TANINGES,

Après ses 2 permanences, rédige le présent procès-verbal de clôture.

1.2 OBJET DE L'ENQUETE

La présente enquête publique a pour objet la validation du recensement des chemins ruraux sur la commune de TANINGES.

1.3 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Cette opération est régie par :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants ;

Le Code Rural et de la Pêche, et notamment ses article L.161-1 à L.161-13 et R.161-25

Le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants,

La délibération du Conseil Municipal du 29 Février 2024, suivant laquelle il a été décidé de procéder à l'ouverture d'une enquête publique relative à la validation du recensement des chemins ruraux de la Commune de TANINGES.

La délibération du Conseil Municipal du 06 Mars 2025 approuvant l'enquête publique et la nomination d'un commissaire enquêteur dans le cadre du recensement des chemins ruraux,

Le 11 Mars 2025, Monsieur le Maire de TANINGES, prenait l' ARRETE N° 25/ADM/040 , prescrivant cette ENQUETE PUBLIQUE en définissant la modalité (voir en ANNEXE)

Par ce même ARRETES, en son article 4, monsieur le Maire de TANINGES m'a désigné, en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour cette enquête domiciliée à la mairie de sa commune.

2. PREPARATION DE L'ENQUETE

2.1 Réunion avec le responsable du projet :

Des contacts téléphoniques avec le responsable du projet m'ont permis d'obtenir les informations nécessaires et d'organiser le déroulement de l'enquête

2.2 Publicité, information du public :

L'avis d'enquête a été apposé sur le panneau extérieur de la mairie de TANINGES et sur les différents sites concernés.

Publication Dauphiné Libéré du 07 Avril 2025

Publication Messenger du 3 Avril 2025

Publication Dauphiné Libéré du 25 Avril 2025

Publication du Messenger du 24 Avril 2025

2.3 Etude du dossier:

Les pièces constituant le dossier soumis à l'enquête sont les suivantes :

- 1- Un registre coté et paraphé, destiné à recevoir les observations du public
- 2- – Les délibérations du Conseil Municipal
- 3- Plans,
- 4- Notice explicative
- 5- L'arrêté municipal du 11 Mars 2025, prescrivant l'enquête publique et désignant le commissaire enquêteur
- 6- Tableau de recensement des chemins ruraux avec plans complets,
- 7- Publications dans la presse, Dauphiné et Messenger,

2.4. Visa et cotation du dossier d'enquête:

J'ai effectué le 23 Avril 2025 à la mairie de TANINGES le paraphe de chacune des pièces des dossiers mis à l'enquête et des registres d'enquête.

2.5 Vérification des affichages:

J'ai effectué le 23 Avril 2025 le contrôle des lieux d'affichage légal de la commune pour m'assurer de la présence de l'avis d'enquête publique et j'ai pu vérifier la disponibilité sur le site Internet de la mairie que l'information relative à l'enquête était disponible.

2.6. Visite des lieux:

Le 23 Avril à 9h00, vu le nombre des chemins concernés, il était impossible de visiter à pied tous les chemins.

En compagnie de M. Amoudruz René, j'ai donc visité les chemins ruraux principaux pouvant faire l'objet d'une spécificité :

- Secteur C6, C7, C12, C13, n°29/ du Géroz, n°30 La traverse,
- Secteur H4, H8, les Bossonets N°102,
- Secteur H3, Marcelly, n° 100, 102,
- Secteur H6, Les Motets n°11, des Vernay n°110.

3.DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Mise à disposition, du 23 Avril 2025 au 13 Mai 2025, en mairie de TANINGES aux jours et dates d'ouverture, des dossiers d'enquête, et des registres d'enquête, ouverts cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Permanences assurées par le commissaire enquêteur à la mairie de LA TANINGES les jours suivants :

- * Mercredi 23 Avril de 14h00 à 17h00.
- * Mardi 13 Mai de 14h00 à 17h00

4 .FORMALITES DE CLOTURE

- Le registre d'enquête a été clos par mes soins dès la clôture de l'enquête le Mardi 13 Mai à 17h00.
- Les certificats d'affichage ont été fournis par la mairie de TANINGES
- Le certificat de mise à disposition du dossier au public a été aussi fourni.

J'ai donc déclaré CLOSE l'Enquête Publique pour le Projet de validation du recensement des chemins ruraux sur la commune de TANINGES

Fait à Doussard le 14 Mai 2025
Le Commissaire Enquêteur
Jean Claude HANON

